

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Liste « Agir ensemble pour Folembrey »

[Retrouvez-nous nous sur **www.electionfolembrey.fr**](http://www.electionfolembrey.fr)

FICHE 03 « Communication et conseil municipal »

Constat :	<p>Le devoir de tout conseiller municipal est d'autoriser le Maire à gérer la commune dans le cadre et selon les compétences qui lui sont dévolues par la loi.</p> <p>Il est important que chaque citoyen soit informé de ce qui se passe dans la commune. A ce titre, les réseaux sociaux ont occupé le terrain en l'absence de communication institutionnelle.</p> <p>Il convient d'y remédier et cela à deux titres :</p> <ul style="list-style-type: none">1°) le mode de fonctionnement du conseil municipal2°) la communication en votre direction afin que vous soyez parfaitement informé de ce qui est fait sans avoir à passer par les réseaux sociaux.
Ce que nous nous engageons à faire	<p>1°) Concernant le Conseil municipal, il est important que les conseillers municipaux soient clairement informés de ce qui se passe dans la commune et qu'ils puissent se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour. A condition que cela relève, bien entendu de ce que le code général des collectivités territoriales autorise.</p> <p>Nous mettrons donc en place un règlement intérieur du conseil municipal, véritable vade-mecum des droits et devoirs de chaque conseiller municipal au sein du conseil : délai de convocation, modalités de prise de parole, modalités de vote, de représentation, de droit à l'expression...</p> <p>Pour faciliter la prise de décision, nous transmettrons à chaque élu, avec la convocation et l'ordre du jour, des notes de synthèse expliquant la question qui sera posée, les avantages et inconvénients du dossier et tout ce qui peut éclairer la décision de l'élu municipal.</p> <p>Nous veillerons à ce que chaque conseiller municipal soit destinataire des informations que le code général des collectivités territoriales prévoit.</p> <p>2°) Au titre de l'information de tous et de la communication municipale, nous mettrons en place :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une communication institutionnelle via le site internet qui sera entièrement repensé, à la fois plus intuitif et contenant plus d'informations actualisées vous concernant :<ul style="list-style-type: none">o Informations importantes : alertes météo, vigilances transmises par la Préfecture, etc...o Vigilances et réglementations particulières sur les droits et devoirs de chaque concitoyeno Communications institutionnelles sur les décisions du conseil municipal, les finances, mise en place d'une page dédiée au tableau d'affichage vous permettant de le consulter à tout moment sans avoir à vous déplacer

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plus généralement une page dédiée aux actualités, manifestations à venir, ○ Consultations de la population pour connaitre vos avis, vos remarques sur un dossier <p>- Une bulletin municipal semestriel mis en ligne sur le site internet et que toute personne ne maîtrisant pas l'outil informatique pourra demander sous forme de copie papier. Ce bulletin comprendra à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les travaux du conseil municipal et de la communauté de communes Picardie des châteaux ○ Les dossiers traités par la majorité, leur état d'avancement, les difficultés rencontrées ○ Le budget et un état d'utilisation de consommation des crédits ○ Les manifestations à venir
Planning de réalisation :	Pendant toute la durée du mandat soit 6 ou 7 ans
Préalables :	Refonte du site internet de la commune et d'une page facebook.

Fiche programme « liste Agir ensemble pour Folembray » - 29/12/2025